



Procédure interne de contrôle d'identité des bénéficiaires CPF

Objet

Garantir que le bénéficiaire inscrit à une action de formation financée dans le cadre du CPF est bien la personne titulaire du dossier, par la mise en œuvre d'un contrôle d'identité conforme aux obligations applicables.

Étape 1 – Avant l'entrée en formation

- Information du bénéficiaire sur la procédure de contrôle d'identité lors de l'inscription.
- Vérification de la cohérence entre :
 - l'identité figurant sur le dossier CPF ;
 - les informations administratives communiquées par le bénéficiaire.

Étape 2 – Premier jour de formation

- Vérification visuelle de l'identité du bénéficiaire.
- Présentation d'un document officiel d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour) à la caméra.
- Contrôle effectué par la formatrice via comparaison entre :
 - la personne présente en visioconférence ;
 - les informations du dossier administratif.

Étape 3 – Traçabilité

- Rédaction d'une attestation de contrôle d'identité indiquant :
 - identité du bénéficiaire ;
 - date et heure du contrôle ;
 - modalité (visioconférence) ;
 - nom de la personne ayant effectué le contrôle ;

- mention de la vérification visuelle d'un document officiel présenté.
- Archivage de l'attestation dans le dossier du bénéficiaire.

Non-conformité

En cas d'impossibilité de vérifier l'identité du bénéficiaire ou de refus de s'y soumettre, l'organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou de refuser l'accès à la formation jusqu'à régularisation de la situation, conformément aux exigences contractuelles et aux obligations des dispositifs de financement.

Conservation des données

Les données relatives au contrôle d'identité sont limitées à l'attestation de vérification et sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la justification de l'action de formation et aux contrôles éventuels des organismes financeurs, conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

Mise à jour le 16/06/26